

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES ACCEPTÉES

PIÈCE D'IDENTITÉ

Veuillez fournir l'un des documents suivants **en cours de validité** :

- Une copie du passeport (pages incluant photo et signature)
- Une copie **recto et verso** de Carte nationale d'identité française ou d'un pays de l'Union Européenne (Note : la carte d'identité sans zone de lecture optique n'est pas recevable à moins d'être accompagnée d'un passeport en cours de validité ou d'un titre de séjour)
- Une copie **recto et verso** de Carte de résidence en France, ou du Titre de séjour en France (ou récépissé de demande de titre de séjour/carte de résidence ou de demande d'asile en cours de validité) d'une durée supérieure à 1 an.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Veuillez fournir l'un des documents suivants :

- Une copie de facture d'électricité, de gaz ou d'eau (tous opérateurs : EDF, ENGIE (anciennement GDF), Poweo, Suez...) datée de moins de 3 mois
- Une attestation titulaire de contrat fournisseur d'électricité, gaz, eau datée de moins de 3 mois, ou échéancier/facture annuelle de l'année en cours.
- Une copie de facture de téléphone fixe ou téléphone mobile datée de moins de 3 mois
- Une copie de facture de fournisseur d'internet datée de moins de 3 mois
- Une attestation assurance habitation datée de moins de 3 mois
- Une copie du dernier avis d'imposition sur les revenus
- Une copie du dernier avis d'imposition sur la taxe d'habitation
- Une copie du dernier avis d'imposition sur la taxe foncière

EN CAS D'HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS

Veuillez fournir **l'ensemble** des documents suivants :

- Une attestation d'hébergement de moins de 3 mois datée et signée par la personne qui vous héberge, ainsi que par vous-même.
- Un justificatif de domicile de la personne qui vous héberge datant de moins de 3 mois (se référer à la liste ci-dessus des pièces recevables)
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité de la personne qui vous héberge (se référer à la liste ci-dessus des pièces recevables)